



# Comptes financiers 2024

## Note de présentation synthétique

---

Rédigée à l'issue du Comité Syndical du 17 mars 2024

Afin de renforcer l'information des citoyens et de faciliter la compréhension des budgets, la présente note retrace les informations financières essentielles concernant les comptes financiers du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac. Cette note englobe le budget principal ainsi que les budgets annexes.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac (PETR) rassemble les 102 communes du bassin de vie du Pays d'Armagnac, de Nogaro à Condom, de Montréal du Gers à Vic-Fezensac en passant par Cazaubon, Eauze et Valence sur Baïse.

Ce syndicat mixte fermé est constitué à l'initiative des 4 Communautés de Communes du Nord-Ouest de département du Gers : Artagnan en Fezensac, Bas-Armagnac, Grand Armagnac et Ténarèze.

Le rôle du PETR est d'élaborer un « projet de territoire » pour le compte de ses communautés de communes et de réunir les conditions de sa mise en œuvre. Ce document promeut des orientations de développement à long termes choisies conjointement par les élus et les acteurs socio-économique dans les domaines économique, environnemental, culturel et social.

**La version synthétique du projet de territoire est disponible sur le site Internet du PETR à l'adresse suivante : <https://www.pays-armagnac.fr/projet-du-territoire>**

Le PETR est un acteur à part entière du projet de territoire. Il représente un outil de coopération intercommunale et un catalyseur du développement local.

- Il est un lieu de réflexion et d'échanges
- Il accompagne les porteurs de projets
- Il assure 11 missions pour le compte des communes et des communautés de communes dans un souci de mutualisation des moyens et des compétences.

**Le Président du PETR du Pays d'Armagnac, Michel GABAS**

**Barbara NETO, Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac**

**Vincent GOUANELLE, Président de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac**

**Philippe BEYRIE, Président de la Communauté de Commune du Grand Armagnac**

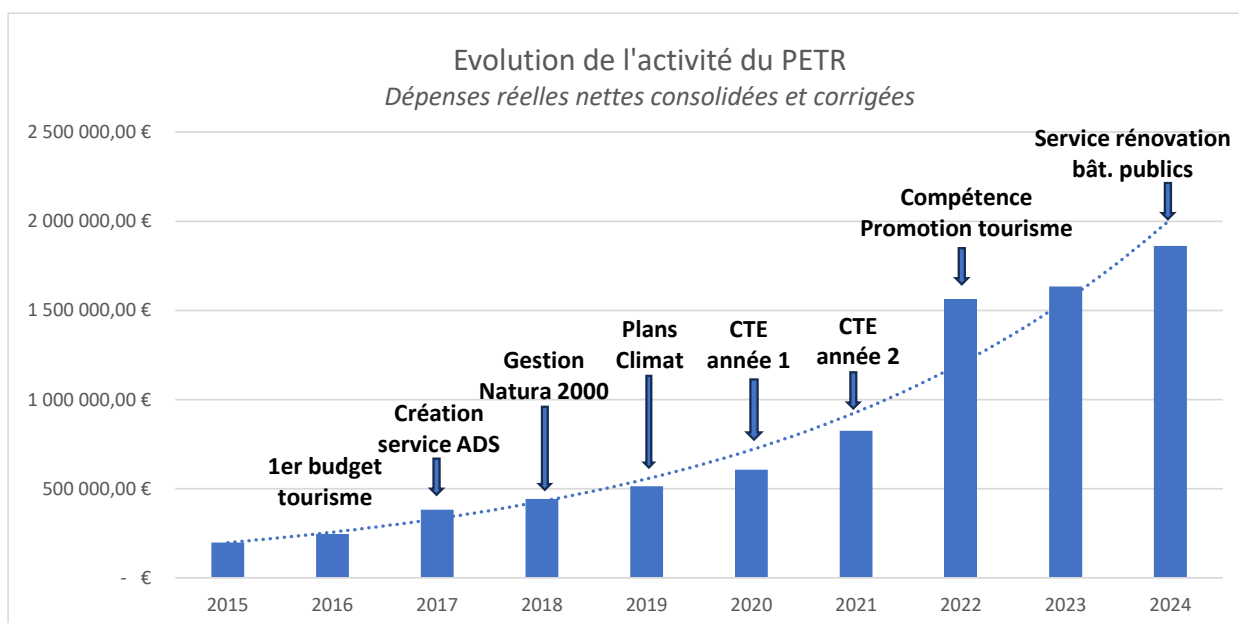
**Maurice BOISON, Président de la Communauté de Commune de la Ténarèze**

## Table des matières

1) Une stabilisation des activités du PETR.....	3
2) Près des 3/4 des dépenses du PETR concernent les services et les projets .....	5
3) La reconstitution des fonds propres après un exercice 2023 déficitaire.....	6
Le budget principal est une nouvelle fois impacté par le retard des engagements juridiques des fonds européens .....	7
Le budget annexe ADS excédentaire grâce à une activité soutenue.....	8
Le budget annexe « Accompagnement à la rénovation des bâtiments publics » est déficitaire en raison des retards du programme européen LEADER.....	9
4) Suivi de l'exécution des projets et des engagements pluriannuels .....	9
5) Suivi du budget lié à la compétence à la carte « Promotion du Tourisme dont création d'Office de Tourisme » .....	11

# 1) Une stabilisation des activités du PETR

**Le budget consolidé du PETR (Principal + budgets annexes) se monte à 1 861 503 € en dépenses nettes corrigées soit une augmentation de 14% par rapport à l'exercice 2023 (227 382 €).**



S'agissant du budget principal, la masse budgétaire augmente légèrement de 10% autour de 1,58 millions d'euros en raison notamment de la montée en puissance de l'Office de Tourisme et de la création du service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics.

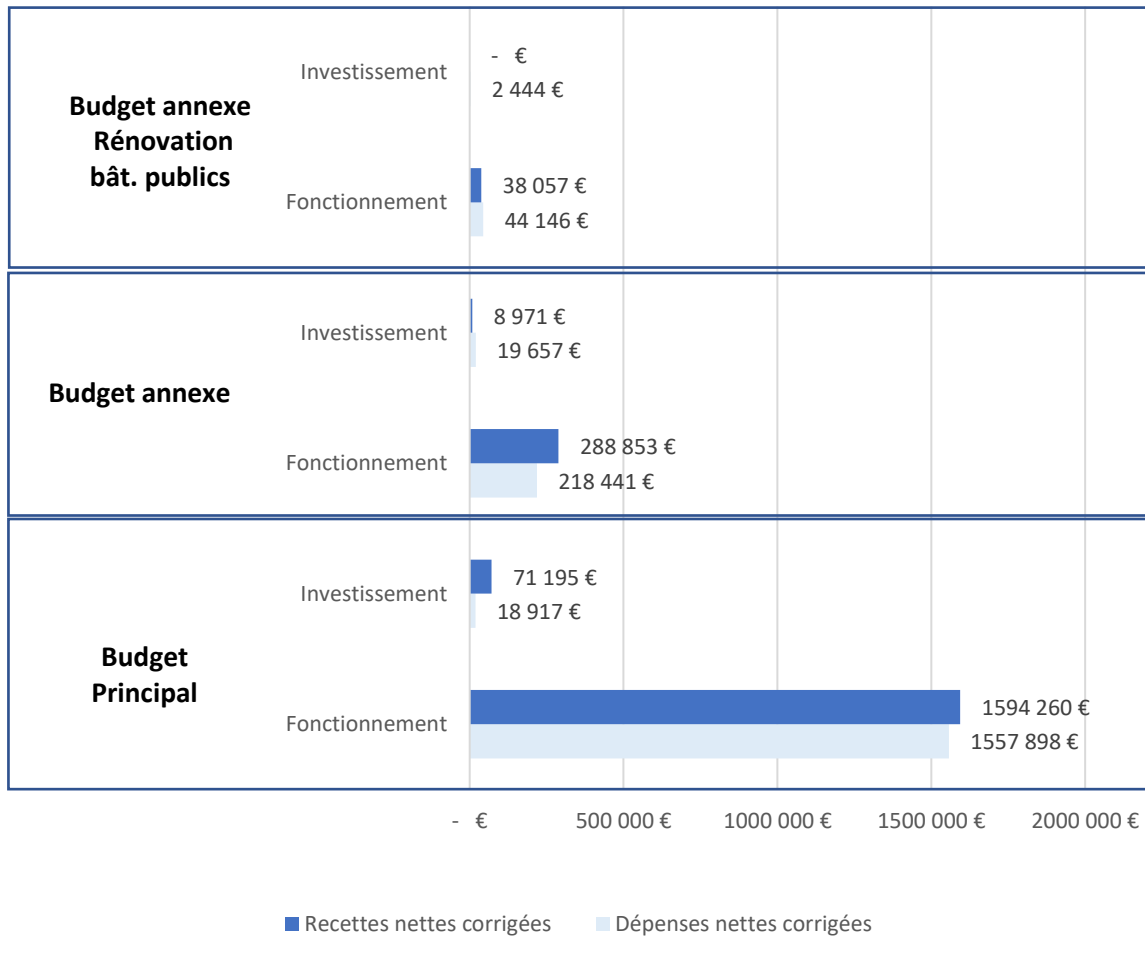
Après le doublement de la masse budgétaire en 2022 liée notamment à la création de l'Office de Tourisme Armagnac d'Artagnan, l'année 2024 est donc, comme 2023, une année de stabilisation des dépenses conformément aux priorités fixées pour cet exercice.

S'agissant du budget annexe « ADS », le service accueille 3 communes supplémentaires en 2024 dont la commune d'Eauze. Les demandes d'autorisation d'urbanisme ont dépassé les 830 Equivalents Permis de Construire (EPC) justifiant le recrutement d'une instructrice à mi-temps. L'équipe est désormais bien organisée pour faire face à un niveau d'activité élevé et pour anticiper l'adhésion de nouvelles communes.

S'agissant du budget annexe « Accompagnement à la rénovation des bâtiments publics », le service a été créé comme prévu le 1<sup>er</sup> avril 2024 avec l'adhésion de 18 communes.

Les graphiques ci-après résument l'exécution budgétaire 2024.

## Synthèse de l'exécution budgétaire 2024

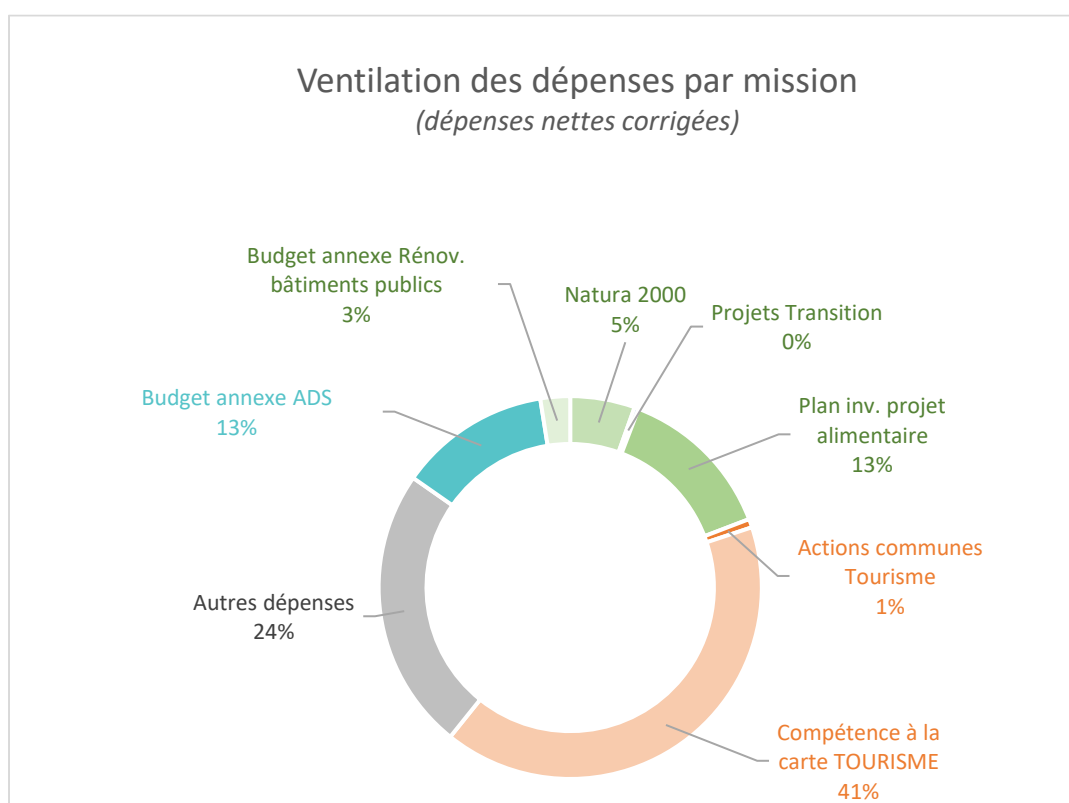


## 2) Près des 3/4 des dépenses du PETR concernent les services et les projets

La part des actions portées par le PETR poursuit sa progression. 76% du total des dépenses budgétaires du PETR sont consacrées aux services et aux projets.

Le diagramme ci-dessous présente la ventilation des dépenses du PETR par mission pour l'exercice 2024.

En l'espace de 9 années, le PETR s'affirme comme un des outils de la coopération communale et intercommunale. Il joue un rôle d'accompagnement dans l'exercice de certaines compétences en proposant une ingénierie technique et financière ainsi que des solutions mutualisées. Sans faire « à la place de », le PETR « aide à ».



L'action coordonnée entre le PETR du Pays d'Armagnac, les communautés de communes et les communes permet, collectivement, de gagner en compétence professionnelle sur l'ensemble du territoire, de réaliser des économies d'échelle, d'accéder à des services auxquels les Communautés de Communes ou les Communes ne peuvent parfois pas prétendre individuellement en raison de leur surface financière, et d'optimiser les financements disponibles notamment en répondant à des appels d'offres de niveau national ou européen.

### 3) La reconstitution des fonds propres après un exercice 2023 déficitaire

**Globalement, le PETR dégage un excédent cumulé de 561 955 €, en hausse de 138 063 € par rapport à l'exercice 2023 soit environ +30%.**

Il faut rappeler que l'exercice précédent était marqué par une baisse du résultat 92 708 €. Ainsi, en 2024, le PETR a reconstitué ses fonds propres.

		<b>Résultat de clôture 2024</b>	Résultat de clôture 2023
Budget principal	Fonctionnement	252 893 €	
	Investissement	46 763 €	
	<b>Sous total</b>	<b>299 656 €</b>	
Budget annexe ADS	Fonctionnement	268 669 €	
	Investissement	2 163 €	
	<b>Sous Total</b>	<b>270 832 €</b>	
Budget annexe Rénovation bât. publics	Fonctionnement	- 6 089 €	
	Investissement	- 2 444 €	
	<b>Sous Total</b>	<b>- 8 533 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>561 955 €</b>	423 892 €

Ce niveau d'excédents cumulés est nécessaire pour doter le PETR d'un fonds de roulement capable de couvrir les besoins de financement court terme. La période critique est le premier trimestre de chaque année.

Ce besoin est généré notamment par le versement des subventions avec une année de décalage, leur paiement s'effectuant après la justification des dépenses. S'agissant des aides européennes, celles-ci sont perçues avec parfois 2 années de retard.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le montant des créances des cofinanceurs publics s'élève à environ 307 000 €.

## Le budget principal est une nouvelle fois impacté par le retard des engagements juridiques des fonds européens

Le résultat d'exécution 2024 affiche un excédent de 36 362 € soit un niveau proche de l'équilibre budgétaire au regard des dépenses de l'exercice (1,68 millions d'euros).

Alors que le résultat annuel était attendu en nette progression, on constate la persistance des retards dans la production des engagements juridiques des fonds européens LEADER et Natura 2000, déjà rencontrés durant l'exercice 2023. Ces retards sont imputables au transfert de la gestion du programme Natura 2000 de l'Etat aux Régions et au renouvellement des conventions LEADER.

Malgré la récupération des arrêtés 2023, le PETR a de nouveau assuré en 2024 l'ensemble des dépenses des programmes européens sans pouvoir comptablement enregistrer les recettes provenant des subventions prévues.

Cette situation est conjoncturelle. Les subventions seront octroyées en 2025. Le tableau ci-dessous reprend les montants des fonds européens affectés à l'exercice 2024 mais non-inscrits dans la comptabilité faute d'engagements juridiques :

	Montants
Natura 2000 Midou & Ludon Année 2024	50 768 €
Animation LEADER - Année 2023/2024	43 556 €
Animation LEADER TEE – Année 2024	14 416 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 740 €</b>

Malgré ces éléments défavorables, le résultat d'exploitation est positif pour trois raisons :

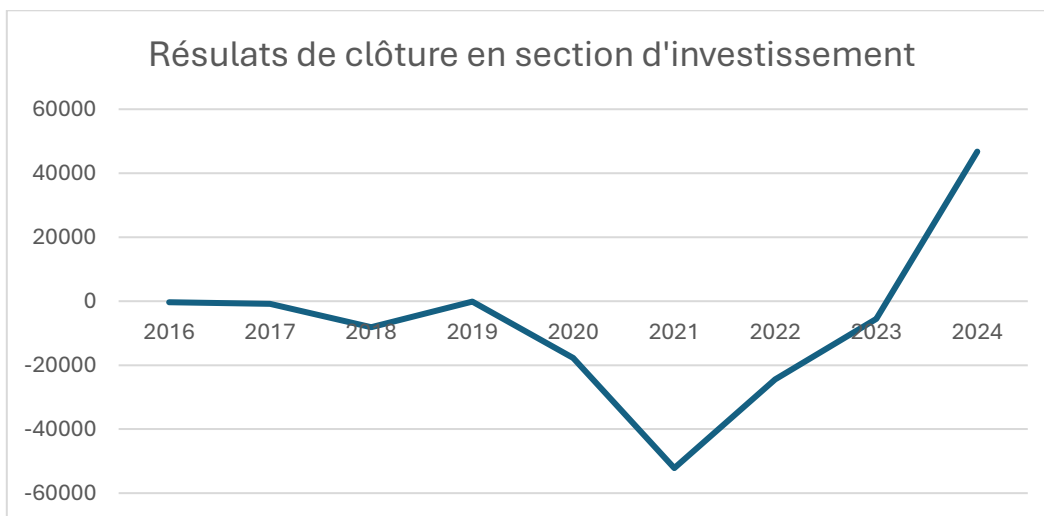
- La masse salariale a été contenue en raison du remplacement de la chargée des affaires générales avec une réduction d'un temps-plein à un mi-temps conjugué à 5 mois de vacances de poste, le temps d'effectuer le recrutement ;
- Les économies ont été réalisées en cours d'exercice ;
- Le versement inattendu en fin d'année d'un acompte du programme MAEC dont le reversement à l'ADASEA n'a pas pu être effectué avant la clôture de l'exercice pour un montant d'environ 42 000 €.

Sans ces événements, le résultat d'exploitation est estimé en déficit d'environ 30 000 €.

Face à cette situation, le PETR met en place des mesures :

- relance régulièrement les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine afin d'obtenir les arrêtés de subvention mais force est de constater que le risque perdurera durant l'année 2025 avec les mêmes conséquences sur le compte de résultat du PETR.
- S'agissant de Natura 2000, par mesure de prudence, les bons de commandes seront signés pour une période de seulement 6 mois, au lieu d'un an, afin de parer à une éventuelle restriction de crédits.

En section d'investissement, le budget principal affiche pour la première fois un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 46 763 €. Cela traduit l'impact des amortissements. Le PETR se dote d'une capacité d'autofinancement pour investir à l'avenir.

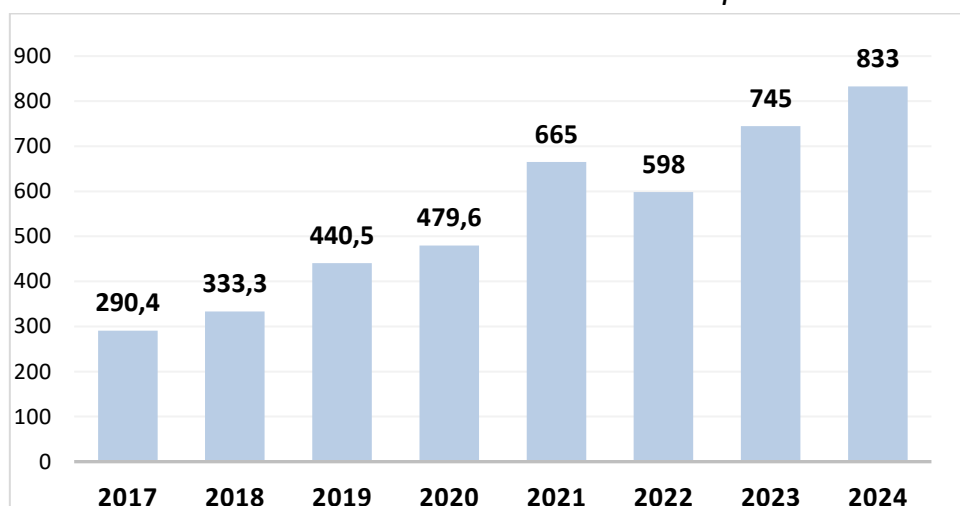


### Le budget annexe ADS excédentaire grâce à une activité soutenue.

Le résultat d'exécution 2024 affiche un excédent de 70 411 €. Les dépenses étant conformes aux prévisions, l'excédent s'explique par le niveau élevé de l'activité du service avec 833 Equivalent Permis de Construire (EPC) instruits pour une prévision de 678 EPC.

Face à l'augmentation régulière de l'activité ces dernières années, le service ADS a procédé au recrutement d'une instructrice à mi-temps portant l'effectif du service à 3 instructrices (2,5 équivalents temps plein).

#### *Evolution du nombre d'EPC instruits depuis 2017*



La solidité de l'équipe ADS permet de maintenir la réactivité du service, notamment dans la tenue des délais d'instruction ainsi que l'accompagnement des communes et des demandeurs. Elle permet également le déploiement progressif de la mission d'accompagnement dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme découlant notamment de la mise en compatibilité avec le SCoT de Gascogne.



## Le budget annexe « Accompagnement à la rénovation des bâtiments publics » est déficitaire en raison des retards du programme européen LEADER

Le budget principal n'est pas le seul à être affecté par les retards des engagements juridiques européens. Le programme LEADER n'ayant pas démarré en 2024, l'absence de la programmation du dossier d'animation conduit à ne pas inscrire la subvention européenne initialement prévue dans les recettes de l'exercice.

Ainsi, le résultat d'exécution 2024 affiche un déficit de 6 089 € en section de fonctionnement et un déficit de 2 443 € en section d'investissement.

La situation reviendra à l'équilibre en 2025 avec l'octroi de l'aide prévue pour les 3 premières années de fonctionnement du service.

## 4) Suivi de l'exécution des projets et des engagements pluriannuels

Dans une logique de transparence et de traçabilité vis-à-vis des membres du Comité Syndical comme des cofinanceurs, les dépenses liées à la conduite des projets du PETR sont isolées au sein du budget principal à l'aide d'une comptabilité analytique.

Trois domaines font l'objet de ce suivi particulier :

1. Les actions de développement touristique qui regroupe la communication et la promotion, la création du GR de Pays ;
2. La gestion des sites Natura 2000 des étangs d'Armagnac et du Midou et du Ludon
3. L'accompagnement des démarches de transition.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'exécution des projets et des engagements pluriannuels.

Dans l'ensemble, les engagements budgétaires sont respectés. Il n'y a pas d'anomalies. A signaler, le report de la numérisation du GR de Pays en 2025.

Thème	Code	Libellé	Statut	Durée	Budget TTC	Réalisé			Total
						2022	2023	2024	
Natura 2000	P0110	Prog Natura 2000 Midou&Ludon	Terminé	2024	<b>58 400 €</b>			58 400 €	
	P0109	Prog Natura 2000 Etangs Armagnac	Terminé	2024	<b>51 950 €</b>			43 250 €	
		<b>TOTAL 2024</b>						<b>101 650 €</b>	
Tourisme	P0301	Programme Tourisme	En cours	2024	<b>12 368 €</b>			9 014 €	
	P0302	Communication commune 4 CC	En cours	2024				1 800 €	
	P0302	Contrat réciprocité OT Toulouse	En cours	2024	<b>8 032 €</b>		report 2024	1 125 €	
	P0303	GR de Pays	Terminé	2024				1 418 €	
	P0303	Numérisation GR de Pays	En cours		<b>10 210 €</b>		report 2024	report 2025	
		<b>TOTAL 2024</b>						<b>13 357 €</b>	
Transition	P702	Plan d'investissement Projet alimentaire territorial PNA/voletB	Terminé	2022/2024	<b>641 921 €</b>	222 154 €	159 591 €	248 831 €	<b>630 576 €</b>
		Micro-projets PAT	En cours	2024	<b>3 000 €</b>			2 882 €	
		Micro-projets TEE	En cours	2024	<b>5 000 €</b>			3 735 €	
		<b>TOTAL 2024</b>						<b>255 448 €</b>	

## 5) Suivi du budget lié à la compétence à la carte « Promotion du Tourisme dont création d'Office de Tourisme »

La comptabilité analytique du PETR permet d'isoler les recettes et les dépenses rattachées à l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » au sein du budget principal qui concerne 3 Communautés de Communes sur les 4 adhérentes au PETR.

Le tableau ci-dessous établit le bilan de l'exercice 2024. Il ressort un léger excédent de 4 280 €.

Bilan au 31/12/2024

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2128	Panneaux de signalisation	1 773 €	74758	Participations des CC	518 143 €
611	Prestations de services	216 €	7588	Subventions	- €
615231	Voirie	8 784 €	70841	Remboursement MAD personnel	76 717 €
6161	Multirisques	917 €	738	Taxe de séjour en provenance des CC	154 403 €
6281	SNCF réseau	2 040 €		Cotisation retraite CNRACL	15 732 €
64131	MAD personnel	76 717 €			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	15 732 €			
657381	Versement aux ets & services attachés à carac indus & comm	484 976 €			
6811	Dotation aux amortissements	15 157 €			
7398	Versement taxe de séjour	154 403 €			
<b>TOTAL</b>		<b>760 716 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>764 996 €</b>
EXCEDENT		4 280 €			

Il faut également noter que le transfert des actifs financiers de l'OT de Nogaro en Armagnac a démarré en 2024. Un premier virement de 25 000 € a été réalisé au profit de l'OT Armagnac d'Artagnan. Cependant, la procédure de dissolution de l'OT de Nogaro n'étant pas achevée au 31/12/2024, un complément sera perçu en 2025.

Le résultat cumulé 2023/2024 s'établit comme suit :

Résultat 2023	- 6 258,00 €
Résultat 2024	+ 4 279,37 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 1 978,63 €</b>

\*\*\*\*\*